



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 11 novembre 2017 à 16 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Dominique Gombert suppléante de Monsieur Jean-Luc Calmelly, Émilie Gral, et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Régis Cailhol, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Barbezange, Éric Cantournet, Sébastien David, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Cazard, Corinne Compan, Sylvie Lopez, et Messieurs Vincent Alazard, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques, et Claude Salles.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Alain Garibal, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Florian Souyris directeur départemental et Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Madame Maryse Larroque payeur départemental par intérim, Monsieur Michel Galtier.

Membre de droit : Monsieur le préfet Louis Laugier.

Date de convocation : 20 octobre 2017.

6 – CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Vu le rapport n° 9.

Vu l'avis favorable émis par le comité technique en date du 11 décembre 2017.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou ayant donné procuration, le conseil d'administration décide :

- D'une part, les suppressions de postes à temps complet suivants :

DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- **3 postes de sergent**, 2 à compter du 1^{er} juin 2017 comme suite à la nomination de 3 sergents au grade d'adjudant.

- **4 postes de caporal**, 2 au 1^{er} janvier 2017 comme suite à la nomination de 2 caporaux au grade de caporal-chef et 2 au 1^{er} juin 2017 comme suite à la nomination de 2 caporaux au grade de sergent.

Filières Administrative, Technique et Médico-sociale :

- **1 poste d'adjoint administratif** (Ancienne dénomination : adjoint administratif de 1^o classe) à compter du 1^{er} juin 2017, comme suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel.

- **1 poste d'adjoint technique** (Ancienne dénomination : adjoint technique de 1^o classe) à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel.

DANS LE CADRE DES RECRUTEMENTS ET DES DETACHEMENTS EN COURS :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- **1 poste de colonel hors classe** à compter du 24 juillet 2017 dans le cadre du recrutement du nouveau directeur départemental au grade de colonel à compter du 1^{er} décembre 2017.

- **1 poste d'adjudant** à compter du 1^{er} octobre 2017 comme suite à la radiation des cadres pour mise à la retraite d'un agent.

Filières Administrative, Technique et Médico-sociale :

- **1 poste de technicien principal de 1^o classe** à compter du 1^{er} janvier 2018 dans le cadre du recrutement du nouveau responsable de la cellule Bâtiments.

- D'autre part, les créations de postes à temps complet suivantes :

DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- **1 poste de lieutenant de 1^o classe**, à compter du 1^{er} mars 2018 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. Compétente).

- **3 postes d'adjudant**, un à compter du 1^{er} juin 2017 et 2 à compter du 1^{er} juin 2018 (Protocole 2018) (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. Compétente).

- **3 postes de sergent**, 2 à compter du 15 décembre 2017 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. Compétente) et un à compter du 1^{er} juillet 2018.

- **2 postes de caporal-chef**, un à compter du 15 décembre 2017 et un à compter du 1^{er} janvier 2018. (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. Compétente).

Filières Administrative, Technique et Médico-sociale :

- **1 poste de technicien principal de 2^o classe**, à compter du 1^{er} janvier 2018 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. Compétente).

- **2 postes d'agents de maîtrise principal**, à compter du 1^{er} janvier 2018 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. Compétente).

- **3 postes d'adjoints administratifs principaux de 1^o classe**, à compter du 1^{er} janvier 2018 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. Compétente).

DANS LE CADRE DES RECRUTEMENTS ET DES DETACHEMENTS EN COURS :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- **1 poste de colonel** à compter du 1^{er} décembre 2017 dans le cadre du recrutement du nouveau directeur départemental.

- **1 poste de sergent** à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suite à la radiation des cadres pour mise à la retraite d'un adjudant.

Filières Administrative, Technique et Médico-sociale :

- **1 poste d'attaché** à compter du 4 septembre 2017 dans le cadre du recrutement par voie de détachement d'un professeur des écoles de classe normale sur le poste de responsable de la cellule volontariat.

- 1 poste de technicien, technicien principal de 2^o classe ou technicien principal de 1^o classe à compter du 1^{er} janvier 2018 dans le cadre du recrutement en cours du nouveau responsable de la cellule Bâtiments.

Fait à Rodez, le

14 DEC. 2017

Le Président,



Jean-Claude Anglars

